

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 décembre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY (pouvoir de M. François LAMBERT), Mme Marie SENERS, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME (pouvoir de Mme Pascale ROCHERON).

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à M. Christian MAMY), Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme véronique BANULS), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Thierry VOITELLIER (sorti de la délibération n°2012-12-05 à n°2012-12-10), M. Michel BANCAL (sorti de la délibération n°2012-12-05 à n°2012-12-10), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. François LAMBERT (pouvoir à M. Hervé FLEURY), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 27 novembre 2012

Date d'affichage de la convocation : 27 novembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 49

N° de l'ordre du jour :

2012.12.10 : Convention conclue avec l'Etablissement Public de Paris-Saclay (EPPS) relative au versement d'une subvention pour l'année 2012.

□ M. François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le décret n°2009-248 du 3 mars 2009 inscrivant les opérations d'aménagement du Plateau de Saclay parmi les opérations d'intérêt national ;

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et notamment son article 34 ;

Vu le décret n°2010-911 du 3 août 2010 relatif à l'Etablissement Public de Paris-Saclay ;

Vu le décret n°2010-1133 du 28 septembre 2010 pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu la délibération n°2011-06-18, de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc approuvant la convention conclue avec l'Etablissement Public de Paris-Saclay relative au versement d'une subvention pour l'année 2011 ;

Vu le projet de convention relative au financement pour l'année 2012 de l'Etablissement Public de Paris-Saclay ;

L'Etablissement Public de Paris-Saclay (EPPS) a été créé par décret le 3 août 2010. Il fait suite à la mission de préfiguration de l'Opération d'Intérêt National de Paris-Saclay.

L'établissement a pour objet l'impulsion et la coordination du développement du pôle scientifique et technologique du Plateau de Saclay, ainsi que son rayonnement international.

Il est chargé de conduire toute action susceptible de favoriser les activités d'enseignement, de recherche et d'innovation et leur valorisation industrielle, et de réaliser des opérations d'aménagement du pôle scientifique et technologique.

A cet effet, il a notamment pour missions de :

- réaliser les opérations d'équipement et d'aménagement,
- réaliser des investissements destinés à favoriser l'implantation d'organismes exerçant des activités d'enseignement supérieur et de recherche, et d'entreprises,
- mettre à disposition des organismes d'enseignement supérieur et de recherche et des entreprises des plates-formes technologiques, des structures de formation et d'information, de réception, d'hébergement et de restauration,
- soutenir les initiatives de ces organismes et entreprises relatives à la circulation des connaissances, des innovations et des bonnes pratiques, la mobilité professionnelle, la diffusion des offres d'emploi et de stage et les rapprochements entre les milieux scientifiques et économiques,
- en concertation avec les collectivités territoriales et leurs groupements, favoriser la couverture par des réseaux de communications électroniques en très haut débit du pôle scientifique et technologique,

- contribuer à la promotion de l'image de marque du pôle, notamment à l'étranger,
- contribuer à soutenir les synergies développées par les acteurs du pôle scientifique et technologique et favoriser, à leur demande, la coordination de leurs initiatives respectives,
- contribuer à assurer les conditions du maintien de l'activité agricole, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et la pérennité du patrimoine hydraulique,
- encourager les partenariats avec les collectivités territoriales ou leurs groupements, les organismes d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que les entreprises des secteurs d'activité concernés sur l'ensemble du territoire national.

L'établissement est administré par un conseil d'administration de vingt-et-un membres, composé de quatre collèges :

- le collège des représentants de l'Etat,
- le collège des Elus,
- le collège des personnalités choisies en raison de leurs compétences et de la réalisation de projets remarquables dans les domaines universitaire et scientifique,
- le collège des personnalités choisies en raison de leur expérience en qualité de chef d'entreprise ou de cadre dirigeant d'entreprise.

Le conseil d'administration détermine les grandes orientations de l'établissement. Il délibère notamment sur :

- les programmes pluriannuels et annuels d'actions ou d'activités de l'établissement pour la réalisation de ses missions ainsi que la détermination des opérations d'aménagement à entreprendre et leur bilan financier ;
- les conventions de missions d'assistance aux maîtres d'ouvrage et pouvoirs adjudicateurs d'opérations immobilières ayant pour objet le développement du pôle scientifique et technologique.

Au sein de ses missions, l'Etablissement Public de Paris – Saclay (et la mission de préfiguration de l'OIN Paris – Saclay avant lui) a engagé des études concernant son territoire et notamment des études impactant directement le territoire de Versailles Grand Parc (Cf. convention).

Dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace communautaire, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, a souhaité apporter, pour l'année 2012, son soutien financier à l'Etablissement Public pour l'exercice de ses missions.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes du projet de convention avec l'Etablissement Public de Paris-Saclay relative au versement d'une subvention à hauteur de 100.000 € pour l'année 2012 ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et les actes afférents ;*
- 3) *dit que la contribution sera imputée au budget de 2012, nature 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 49
Suffrages exprimés : 64 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20121218-20121210-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2012